

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DASCO 15 Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14e arrondissement et convention avec l'association « Zup de Co ».

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à diverses associations au titre de la Politique de la Ville dans le 14e arrondissement et convention avec l'association « Zup de Co » ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14, 15 rue des Mariniers (14e) (9966), (dossier n°2018-05629) pour une action intitulée « Loisirs enfants ».

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût, 5 place Vénétie (13e) (9519), dossier n° 2018-05580 pour une action intitulée « Théâtre Forum : Parents-enfants mode d'emploi ».

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Mains Agiles, 5 avenue de la porte de Vanves (14e) (13185), dossier n° 2018-05699 pour une action intitulée « Défilé costumé du printemps ».

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association « Zup de Co » 26 ter rue Nicolai (12e) (3742), dossier n° 2018-05711 pour une action intitulée « Gomme les inégalités avec le tutorat solidaire de Zup de Co à l'école Alain Fournier ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Educ'hand, 5 avenue Jean Bouin 92130 Issy les Moulineaux (118021), dossier n° 2018-04879 pour une action intitulée «Lien social + opération Hand'elles ».

Article 6 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, au chapitre 65, nature 65748, fonction P 213, destination 2130005.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO